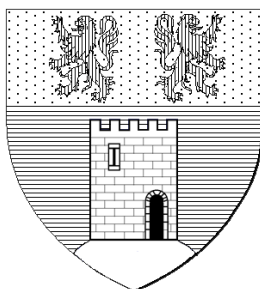


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 9 FEVRIER 2018

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques. Mme AUDIBERT-GIBIER Monique avait donné pouvoir à Mme AMIC
Absents : MM COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert.

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 en accueillant Jean-Luc PERCEVEAUX, en charge de la réalisation du site internet de la Commune.

Il reprend ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion

A la mémoire de Louis AMIC, ancien maire de Lachau, l'espace à aménager sur le terrain qui vient d'être acquis entre la Mairie et le château portera son nom.

Après les décès de Jean-Marie LABARUSSIAS, d'Hubert DURAND et de Louis AMIC, le village a été durement éprouvé avec les départs brutaux d'Éric ANTONELLI et de Joëlle VERHEYDE.

Le Ministre de l'Agriculture devrait se rendre dans le secteur, à la demande de la Sénatrice Marie-Pierre MONIER, au cours du premier semestre 2018 au sujet des attaques de loups.

Établi le : 09/03/2018

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Les repreneurs de l'entreprise DE CARLO-MIONE ne donnant pas suite pour l'installation du paratonnerre à la Tour de Riable, Franck COUDENE sera contacté car le risque existe de perdre le bénéfice de la réserve parlementaire attribuée par la sénatrice.

La délimitation exacte entre les lots de la coupe d'affouage sera reprise dès que le temps le permettra.

Un premier devis a été réalisé pour les illuminations de Noël. Il porte sur deux entrées de village, deux candélabres, cinq guirlandes-rideau connectables pour la place de la Fontaine, et un tour de porte pour l'église. D'autres devis sont attendus.

Le Centre de Gestion a donné un accord à la proposition de régime indemnitaire (RIFSEEP) remplaçant l'ancien système de primes. Le dossier devra être complété par la transmission de fiches de poste. Les agents seront évalués.

Le montant de la Dotation de Voirie du Département s'élèvera à 12 733 € pour 2018.

Dans le cadre du renforcement des lignes électriques, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED) a mandaté un bureau d'étude. La Mairie n'a été informée qu'indirectement du projet parce que l'ancien bâtiment de la Poste est concerné par l'opération. De nombreux propriétaires approchés directement par le bureau d'études ne comprenant pas la logique des travaux projetés, se sont soit opposés aux conventions proposées, soit manifestés auprès de la Commune. Parce qu'il ne peut y avoir disparité de traitement entre les propriétaires (parties enterrées et parties en façade selon les maisons) et que l'objectif est de mettre en valeur le village en enterrant les lignes, le Maire se rapprochera du SDED afin que le projet soit revu. Il profitera de l'occasion pour signaler au SDED le retard pris sur le dossier de réfection de l'éclairage public qui doit être coordonné avec le renforcement du réseau, ainsi que des problèmes de non-conformité avec le cahier des charges du raccordement du hangar de Noël BELLUE au Château.

David MARIE, locataire à l'ancienne école, remplacera les pièces défectueuses du poêle à granulés, la Commune prenant en charge les pièces.

Le loto du 24 février se prépare. Les conseillers sont invités à approvisionner leurs corbeilles.

Le terrain BENCE situé au Tournas a été vendu. Christine et Christian CAPRON, les nouveaux acquéreurs, ont déposé une demande de permis de construire pour une résidence principale. Christine CAPRON (ANGUILLE) est originaire de Lachau.

Le coût annuel d'un enfant scolarisé à Séderon a été fixé à 2 966.63 € pour l'année scolaire 2017/2018.

Concernant le projet de lotissement communal, le lancement de l'opération est prévu le 16 février à 9 h 30 avec la visite de Patrick BERRUET (DDT de Nyons) accompagné d'Éric BERLIN, Paysagiste Conseil de l'État, en présence du Cabinet

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

d'Architecture retenu lors de la dernière séance du Conseil Municipal. L'architecte a transmis son attestation de responsabilité décennale

Didier GUILLAUME, Sénateur de la Drôme, a annoncé sa prochaine démission.

Face à la recrudescence des vols dans le bas de la Vallée de la Méouge, plusieurs communes souhaitent s'équiper de caméras vidéo afin d'enregistrer les plaques des véhicules qui entrent et sortent des villages. Un devis sera demandé.

Le Maire donne lecture des délibérations prises suite à la dernière séance et rappelle l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2018

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- SITE INTERNET : PRÉSENTATION ET VALIDATION DE L'ARBORESCENCE

Jean-Luc PERCEVEAUX présente l'arborescence du futur site.

La page d'accueil est validée. Certaines rubriques seront complétées. Les photos mettent bien en valeur le village et l'ensemble du territoire de la commune.

Les travaux se poursuivent.

3- BUDGET : EXAMEN DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Le débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire dans les petites communes mais il constitue une étape importante dans le processus d'élaboration du budget.

Suite à la séance de janvier, chacun des conseillers a reçu l'état des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement en 2017. Cette situation donne un bon aperçu des dépenses réelles de l'exercice ainsi que des dépenses exceptionnelles.

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont analysés. Il apparaît qu'un travail de renégociation des contrats devra être effectué au niveau des assurances, de la téléphonie, de la consommation énergétique (dans le cadre de la réfection de l'éclairage public) et du recours systématique aux employés communautaires. A l'avenir, ils n'interviendront que sur des chantiers identifiés et programmés à l'avance.

Concernant les investissements, la deuxième tranche de requalification des bâtiments communaux sera engagée ainsi que les études préalables au lotissement communal.

4- SATESE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le SATESE est un service proposé par le Département de la Drôme aux communes pour les assister dans le suivi et le contrôle des stations d'épuration. Le service est

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

de qualité et le coût modique. Il constitue une garantie face à l'Agence de l'Eau. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour la reconduction de la convention. Le Maire est autorisé à régulariser le document. (*délibération n°2018-05*)
Lecture est donnée du dernier rapport de visite. Des travaux devront être réalisés au printemps et notamment le nettoyage de la cuve. Philippe AMIC assurera l'opération.

5- C.D.G. 26 : RENÉGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE
STATUTAIRE POUR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

La Commune mandate le Centre Départemental de Gestion pour renégocier le contrat de groupe des assurances statutaires du personnel. (*délibération n°2018-04*)

6- RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA LOZANCE

La Commune a alerté à de nombreuses reprises le Département sur les désordres constatés sur les piles du Pont de pierre. Le dossier a été examiné en commission à Valence le 31 janvier 2018. La Commission a statué en faveur de la reconstruction de cet ouvrage dont la structure en voûtains peut poser des problèmes d'oxydation des structures métalliques internes et donc non visibles à terme.

Il sera reconstruit aux normes actuelles de gabarit (4.5 à 5 mètres). Le Maire présente des photos d'ouvrages similaires pour donner un aperçu de son intégration au site.

La dérivation de la Lozance sera étudiée ainsi que l'itinéraire de déviation (par le chemin des Iscles). Les travaux dureront plusieurs mois et seront programmés pour limiter la gêne occasionnée à la circulation et aux activités agricoles.

Les travaux seront coordonnés et le terrassement autour de l'ancien pont anticipera l'installation programmée des molochs.

7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS,

Communauté de Communes

Concernant le devenir du Val des Roches à Barret-sur-Méouge, le Président SPAGNOU a rencontré le Président de l'ADSEA. Un accord se dessine sur une cession à l'euro symbolique avec prise en charge des amortissements étalés sur 10 ans par le Département des Hautes-Alpes.

L'audit sur le fonctionnement et l'organisation des services sera rendu prochainement.

Une nouvelle convention a été établie pour la mise à disposition des services techniques intercommunaux (*délibération 2018-06*).

Voirie

Des devis ont été demandés, en fonction de la nature des travaux, aux entreprises COLAS et la Routière du Midi ainsi qu'aux entreprises locales, Jérôme BERNARD, Richard MICHELI et NICOLAS TP. La voirie fera l'objet d'une visite détaillée pour lister les travaux d'entretien ainsi que les opérations de curage de ruisseaux.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Concernant le chemin des Barjavaux, les propriétaires riverains ont donné leur accord à l'élargissement de la plateforme afin de sécuriser le virage le plus dangereux.

Le raccordement à l'assainissement de la Maison d'Éliette et Louis BOSCO, Place de l'Hôtel, sera repris du fait de persistance des problèmes d'écoulement. L'entreprise SPAGGIARI a été informée de la situation et récuse dans l'immédiat toute responsabilité. La situation sera reconsidérée en cours de chantier. La responsabilité de l'entreprise sera engagée dans le cadre de la garantie décennale s'il apparaît que le problème pressenti de contrepente s'avère caractérisé.

Eau

Le transfert de la compétence « eau et assainissement » prévu par la loi NOTRe en 2020 pourrait être aménagé avec l'instauration d'une majorité de blocage par les communes au sein du Conseil Communautaire, à l'instar de la compétence « urbanisme ». Un projet de loi a été présenté en ce sens.

8- QUESTIONS DIVERSES

Les discussions se poursuivent avec l'entreprise DISTRIPAIN, qui souhaite installer un distributeur automatique de pain. Sylvain RIGEADE et Romain BARONI ont été mis en contact avec la porteuse de projet. L'objectif étant d'apporter un service nouveau et d'y associer les artisans locaux.

Accord a été donné à la tournée d'une épicerie ambulante (Mme DEBUT) en cours de création à Garde-Colombe (Lagrang), en insistant sur l'intérêt commun d'un passage en semaine.

La subvention aux Écoles de l'EMALA est reconduite (*délibération 2018-07*). Le Club de Foot de Laragne qui accueille des jeunes de Lachau se verra attribuer une subvention de 50 € (*délibération 2018-08*). La Commune ne financera pas la Maison des Jeunes et de la Culture de Laragne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 30 en remerciant les participants.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet